



Appel à candidatures d'experts pour la constitution ou d'un groupe de travail (GT)

GT : « Brucellose Bargy-Aravis »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte :

Depuis la découverte en 2012 de l'infection brucellique dans la population de bouquetins du massif du Bargy, et suite aux mesures de gestion mises en place, les résultats de la surveillance effectuée sur les bouquetins du massif du Bargy de 2013 à 2022 ont montré¹ une baisse de la séroprévalence de la maladie chez les bouquetins. Depuis la découverte d'une étagne infectée par *Brucella melitensis* dans le massif des Aravis en juin 2022, des mesures de surveillance et de lutte sont également mises en place dans ce massif.

Les résultats de la saison de capture du printemps 2024 inquiètent fortement la profession agricole et les autorités au moment de la mise en estive des animaux, avec la capture de six individus positifs et la recapture de trois individus positifs dans le massif du Bargy, et de six individus positifs capturés dans le massif des Aravis.

De plus, des interrogations sont formulées quant au jeune âge des animaux positifs, et au nombre plus élevé de recaptures avec résultats positifs dans le Bargy en comparaison des années précédentes. La localisation des cas positifs, dans des zones fréquentées par des ruminants domestiques, inquiète également.

Dans ce contexte, la Direction générale de l'alimentation (DGAL), la Direction de l'eau et de la biodiversité, et la Direction générale de la prévention des risques ont saisi l'Anses afin de répondre aux questions suivantes :

- formuler des **recommandations pour le printemps 2025** (les captures pouvant démarrer au 15 avril, et celles du printemps étant généralement plus « fructueuses » que celles d'automne), en termes de **surveillance et de lutte** de la brucellose à *Brucella melitensis* dans les populations de bouquetins, notamment à la lumière des premiers résultats des nouveaux travaux de modélisation qui ont redémarré cette année.

Il s'agira notamment :

- d'établir des **recommandations chiffrées et qualitatives** (secteurs et populations à cibler prioritairement, etc.) **en termes de captures et de tirs dans chacun des deux massifs, pour le printemps 2024,**
- d'évaluer l'**intérêt des recaptures**, et d'établir le cas échéant des recommandations chiffrées, pour les massifs du Bargy et des Aravis,

¹ Avis de l'Anses rendu le 27 février 2023 relatif aux « modalités de surveillance et de lutte contre la brucellose des bouquetins dans les massifs du Bargy et des Aravis et aux modalités de surveillance des cheptels de ruminants estivant dans le massif des Aravis (saisine n° « 2022-SA-0220) »

- d'envisager la nécessité d'**élargir la zone de surveillance et de lutte** à d'autres massifs,
 - d'identifier le cas échéant d'autres mesures de lutte non mises en œuvre jusqu'alors,
 - de fournir des recommandations pratiques de **biosécurité**, applicables dans les contraintes topographiques alpines, pour **protéger dès la montée en estive de 2025 les élevages** de ruminants de l'infection à *B. melitensis* (par exemple effarouchement des bouquetins avant la mise en alpage des ruminants domestiques, etc.). Ces recommandations pourront s'appuyer sur le rapport d'expertise relatif à l'occupation spatiale des bouquetins produit par l'OFB et VetAgroSup à la demande de la DGAL en juin 2023, et sur une sollicitation de l'Inrae.
- établir des **recommandations en termes d'effort de lutte annuel à mettre en œuvre pour atteindre une prévalence faible, favorable à l'extinction de l'infection, à l'horizon 2030**. Ce travail pourra éventuellement s'appuyer sur les retours d'expériences d'extinction de la brucellose dans des populations d'animaux sauvages dans d'autres pays

■ Rôle et missions :

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) qui est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Le GT « Brucellose Bargy-Aravis » agira en tant que GT rattaché au CES SABA (CES pilote). À l'issue des travaux, le rapport du GT « Brucellose Bargy-Aravis » sera soumis au CES SABA pour validation finale, avant rédaction de l'avis de l'Anses.

■ Composition et fonctionnement :

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant notamment des compétences dans les domaines suivants (voir fiche « Compétences recherchées ») :

- biologie et comportement des bouquetins
- biosécurité sur parcours plein-air / alpages/ estives
- épidémiologie
- évaluation du risque
- interface ongulés sauvages de montagne/ animaux domestiques
- modélisation
- pathogénie de la brucellose

Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi les experts, seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT débiteront début décembre 2024, pour une durée de 12 mois. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines.

Il est attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.